

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Direction

Téléphone
03.26.50.59.02

Mél.
secretariat.direction@
crous-reims.fr

14B allée des Landais
CS 40046
51726 Reims Cedex

Vu le code de l'Education,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général de la comptabilité publique,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu l'arrêté ministériel en date du 15 juin 2023 portant nomination de Monsieur Raymond CARRASSET dans l'emploi de Directeur général du CROUS de Reims,
Vu l'arrêté d'affectation en date du 4 juillet 2022 de Madame Marie-Pierre MIGNON,

Le Directeur général du C.R.O.U.S. de REIMS soussigné, donne délégation de signature à :

**Madame Marie-Pierre MIGNON,
Directrice des Ressources Humaines**

Courrier

- Tous les courriers traités par le service à l'exception :
 - de ceux destinés :
 - aux élus et personnalités
 - aux collectivités territoriales et locales
 - aux universités
 - au CNOUS ou Ministères
 - aux Recteurs d'académie, de l'ESRI et de Région académique et autres services déconcentrés de l'Etat
 - de ceux traitant une demande de dérogation à la réglementation interne et générale
 - de ceux apportant des réponses ou décisions négatives

Note

- Toute note portant sur l'organisation du service RH

Conventions

- Stages à caractère administratif ou technique dans les services ou les unités de gestion

Gestion des personnels administratifs

- Billets de congés annuels SNCF

2025

- Situations de congés (maladie, maternité, arrêt de travail)
- Demande de congés
- Déclarations d'accident du travail
- Ordres de mission de la directrice adjointe du Crous de Reims

Gestion des personnels ouvriers

- Arrêtés de bonification
- Billets de congés annuels SNCF

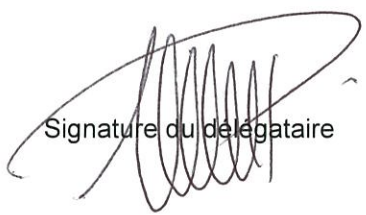
Attestations destinées aux intéressés ou aux services administratifs de toute nature

- Emplois
- Salaires
- Exercice
- Charges patronales
- Toutes pièces justificatives annexées aux journaux de paies
- Ordres de dépenses
- Bordereaux d'émission des ordres de dépenses

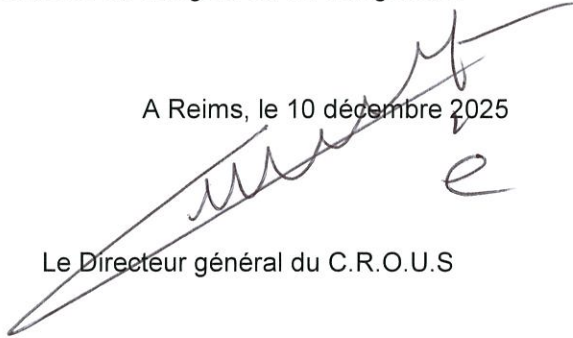
Gestion financière en cas d'empêchement du Directeur général et pour continuité du service

- Liée aux ressources humaines : état de frais déplacements, ordres de mission
- Contrat de travail
- Mesures individuelles créatrices de droits dans le domaine salarial
- Etats collectifs liés à la liquidation de la paie et aux cotisations dues

La présente délégation est valide jusqu'aux fins de fonction du délégant ou du délégataire.


Signature du délégataire

A Reims, le 10 décembre 2025


Le Directeur général du C.R.O.U.S